

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION**DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE****SÉANCE du mardi 03 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 03 mars, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h00, salle Le Trieux « Georges Rumen » siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Étaient présents :

LE MEAUX Vincent ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUIILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; SCOLAN Marie-Thérèse.

Absents excusés : GUILLOU Claudine ; CHAPPÉ Fanny ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick.

**DELBU2026-03-024****Attractivité, accompagnement et développement des compétences : Ratios d'avancement de grade**

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L522-27 ;

Vu les délibérations DEL2020-07-235 du 16 juillet 2020 et DEL2024-11-234 du 26 novembre 2024 portant délégation d'attribution du Conseil d'agglomération au Bureau communautaire ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 5 février 2026 ;

Entendu l'exposé de Monsieur Le Président, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Décide d'adopter le tableau des ratios promus/promouvables pour l'année 2026 tel que présenté ci-dessous :

Grade d'accès	Ratio promu/ promouvables (%)
Filière administrative	
Attaché hors classe	_*
Attaché principal	100%
Rédacteur principal 1 ^è cl.	100%
Rédacteur principal 2 ^è cl.	100%
Adjoint administratif Ppal. 1 ^è cl	100%
Adjoint administratif Ppal 2 ^è cl.	100%
Filière Technique	
Ingénieur hors classe	100%
Ingénieur principal	100%
Technicien principal 1 ^{ère} cl.	100%
Technicien principal 2 ^è cl.	100%
Agent de maîtrise principal	100%
Adjoint technique Ppal 1 ^è cl.	100%
Adjoint technique Ppal 2 ^è cl.	100%
Filière médico-sociale	
Sage-femme hors classe	100%
Infirmier en soins généraux Hors cl	100%
Educateur de Jeune Enfants classe exceptionnelle.	100%
Assistant Socio-Educatif Classe exceptionnelle	100%
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	100%
Auxiliaire de soins ppal 1 ^è cl	100%
Auxiliaire de soins ppal 2 ^è cl	100%
Agent social ppal 1 ^è cl	100%
Agent social ppal 2 ^è cl	100%
Filière animation	
Animateur ppal 1 ^è cl	100%
Animateur ppal 2 ^è cl	100%
Adjoint d'animation ppal 1 ^è cl	100%
Adjoint d'animation ppal 2 ^è cl	100%
Filière culturelle	
Assistant ens. Artistique ppal 1 ^è cl.	100%
Assistant ens. Artistique ppal 2 ^è cl.	100%
Assistant de conservation principal de 1 ^è cl	100%
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} cl	100%
Filière sportive	
Educateur territorial A.P.S de 1 ^è cl.	100%
Educateur territorial A.P.S de 2 ^è cl.	100%

(*) Le nombre d'attachés hors classe en position d'activité ou de détachement dans les collectivités et établissements mentionnés au quatrième alinéa de l'article 2 ne peut excéder 10% de l'effectif des fonctionnaires en position d'activité et de détachement dans ce cadre d'emplois au sein de la collectivité (Décret n° 2016-1798 du 20 décembre 2016 modifiant le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

